Nations Unies S/2020/524

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juin 2020
Français
Original : français

Lettre datée du 15 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans sa résolution 2505 (2020), le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire un point complémentaire sur la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), dans un délai d'au moins un mois avant la date à laquelle le mandat de la Mission doit venir à expiration, le 15 juillet 2020. La Mission, créée en application du paragraphe 1 de la résolution 2452 (2019), est chargée de faciliter l'application de l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa comme le prévoit l'Accord de Stockholm (S/2018/1134, annexe).

Dix-huit mois après la signature de l'Accord entre le Gouvernement yéménite et le mouvement houthiste (qui se fait également appeler Ansar Allah) en Suède et l'établissement consécutif de la MINUAAH, la situation à Hodeïda continue d'être importante dans le cadre des efforts visant à régler le conflit au Yémen, malgré la dynamique changeante du conflit au niveau national. Après des progrès initiaux réalisés dans le renforcement du cessez-le-feu dans le gouvernorat de Hodeïda et l'avancement sur la démilitarisation de la ville, la mise en œuvre de l'Accord a été sérieusement entravée, au cours des quatre derniers mois, par les évènements politiques et militaires qui se sont déroulés ailleurs au Yémen, par une crise de confiance au sein du Comité de coordination du redéploiement ainsi que par les contraintes opérationnelles imposées par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Comité de coordination du redéploiement

Depuis le 14 octobre 2019, date à laquelle j'avais fait le précèdent point sur la MINUAAH (S/2019/823), la stabilisation relative de la situation militaire dans le gouvernorat de Hodeïda a permis au Comité de coordination du redéploiement de réengager le dialogue sur le redéploiement des forces. Sur la base des conclusions de sa septième session, tenue en décembre 2019, le Comité s'est concentré sur les moyens de consolider le mécanisme de renforcement du cessez-le-feu et de désescalade, y compris à travers le déploiement d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies le long de la ligne de front. Les deux parties se sont mises d'accord pour adopter des mesures intérimaires, dont le développement d'une feuille de route sur l'ouverture de routes d'accès humanitaire dans le gouvernorat, et ont réfléchi aux options de désengagement des forces, bien que l'exécution du redéploiement des forces reste dans l'impasse sur la question des forces locales de sécurité.

20-07864 (F) 170620 170620

En réaction à la fusillade du 11 mars 2020[1] le Gouvernement yéménite a retiré ses officiers de liaison du mécanisme de renforcement du cessez-le-feu et de désescalade, et a suspendu sa participation au Comité de coordination du redéploiement[2]. La MINUAAH a proposé de mener une enquête tripartite sur la fusillade, mais le mouvement houthiste a rejeté la proposition en raison de préoccupations opérationnelles. Le travail conjoint du Comité et de ses mécanismes attenants a depuis été interrompu. Cependant, la MINUAAH a maintenu des canaux de communication directe avec les chefs de délégations au Comité, et continue de discuter des problématiques en cours de façon bilatérale, y compris sur les façons de réajuster les modalités de travail du Comité. Dans une note verbale du 19 avril 2020, le Gouvernement yéménite a posé des conditions à son retour au Comité, comme suit : (a) le déploiement d'observateurs onusiens aux postes d'observation ; (b) l'ouverture de routes sécurisées pour l'accès humanitaire ; (c) la relocalisation du quartier général de la MINUAAH sur un territoire neutre (c'est-à-dire non situé sur un territoire contrôlé exclusivement par l'une des deux parties) ; (d) la conduite d'une enquête sur la fusillade du 11 mars. Les motifs de préoccupation exprimés par le Gouvernement yéménite dans le document ne sont pas inédits, et ont été débattus à plusieurs reprises au sein du Comité, où ont déjà été traitées de façon collective les questions du déploiement des observateurs onusiens et de l'ouverture de routes d'accès humanitaire.

La localisation temporaire du quartier général de la MINUAAH sur le navire battant pavillon des Nations Unies dans le port de Hodeïda a aussi présenté des inconvénients inhérents vis-à-vis des deux parties. Le navire a aussi été utilisé comme lieu de réunion du Comité (réunions tenues en haute mer près de la côte yéménite) et a hébergé le Centre d'opérations conjoint où les représentants des deux parties ont habité et travaillé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Sa localisation dans le port a obligé le mouvement houthiste à ouvrir sa ligne de défense pour permettre aux représentants du Gouvernement yéménite de passer et rencontrer la MINUAAH, et le Gouvernement yéménite a indiqué que continuer cette pratique présentait des problèmes de protocole et de partialité. Malgré les garanties données par le Chef de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda et Président du Comité de coordination du redéploiement sur l'impartialité de la MINUAAH, et ses efforts répétés pour aller à la rencontre du Gouvernement yéménite et discuter des préoccupations de celui-ci, le Gouvernement a été mécontent du refus du mouvement houthiste d'ouvrir ses lignes de défense afin de laisser passer sa délégation par voie routière pour participer aux réunions du Comité. Bien que le transfert récent du quartier général de la MINUAAH dans ses nouveaux locaux situés dans la ville de Hodeïda, en mai 2020, ait permis de résoudre certains problèmes logistiques relatifs à sa présence dans le port, la question du passage des lignes de défense terrestres continuera de dépendre de la bonne volonté des parties jusqu'à ce que la démilitarisation de la ville permette au Comité de se réunir en lieu neutre.

Mécanisme de renforcement du cessez-le-feu et de désescalade

Le mécanisme de renforcement du cessez-le-feu et de désescalade (le Centre d'opérations conjoint, qui est opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et les cinq postes d'observation dans la ville de Hodeïda) a eu un effet positif sur la stabilité de Hodeïda. Le mécanisme a soutenu la coopération et la coordination sécuritaires des parties afin de renforcer leur respect du cessez-le-feu en conformité avec l'Accord, et

[1] En conséquence, un officier de liaison du Gouvernement yéménite a été blessé et est décédé le 17 avril 2020.

[2] Voir S/2020/207

d'observer et de désamorcer les incidents. La MINUAAH a effectué deux visites au poste d'observation de Khamiri, les 14 janvier et 18 février 2020. L'acceptation par les commandants des deux parties de se rencontrer sur la ligne de front a témoigné du progrès réalisé dans l'instauration d'un climat de confiance, dans la mise en place de mécanismes de coopération sécuritaire adéquats, et dans l'ouverture du dialogue sur la démilitarisation. L'interaction quotidienne aux postes d'observation et au Centre d'opérations conjoint à bord du navire battant pavillon des Nations Unies a permis de maintenir la communication, et de continuer à instaurer la confiance au niveau opérationnel. Après quelques mois d'une amélioration certaine, ces efforts ont été mis à l'épreuve par les combats se déroulant ailleurs au Yémen. Alors que le gouvernorat a été le témoin d'une escalade sporadique des hostilités, la Mission a centré ses efforts sur la diffusion des tensions entre les parties, et le soutien au mécanisme afin d'assurer la désescalade systématique des incidents.

La fusillade du 11 mars 2020 à l'encontre de l'officier de liaison du Gouvernement yéménite a marqué un revers pour le progrès laborieusement acquis durant les mois précédents. La suspension temporaire de la participation du Gouvernement yéménite au Comité de coordination du redéploiement et au mécanisme de renforcement du cessez-le-feu et de désescalade qui s'en est suivie a, de fait, stoppé le fonctionnement des mécanismes de coopération sécuritaire mis en place pour maintenir le cessez-le-feu, a mis à mal les mesures de confiance pour le désengagement des forces, et a interrompu le dialogue sur la démilitarisation – le tout comportant un risque d'escalade de violence dans le gouvernorat.

C'est à ce moment critique que l'impact de la COVID-19 au Yémen a entravé la réponse de la MINUAAH à cette situation.

Redéploiement des forces

Bien que le concept des opérations pour le redéploiement des forces de la ville de Hodeïda et des trois ports ait été développé et soit prêt à être discuté et approuvé par le Comité de coordination du redéploiement, la question des forces de sécurité locales, comme stipulée dans l'Accord, reste l'un des obstacles majeurs à son exécution. Le Comité s'est accordé sur la plupart des modalités d'exécution du redéploiement, mais les parties ont exprimé à plusieurs reprises des visions opposées sur la question des forces de sécurité locales, et n'ont pas réussi à parvenir à un accord sur la définition de l'expression « en conformité avec le droit yéménite », et sur la composition et la chaîne de commandement des forces de sécurité locales. Compte tenu de la nature des discussions relatives à ces forces, le Comité a convenu de référer ces questions au niveau politique pour une prise de décision.

Coordination avec les parties concernées par l'Accord de Stockholm

Malgré les obstacles récents à la mise en œuvre de l'Accord, la présence de la MINUAAH à Hodeïda continue d'avoir des effets bénéfiques sur la situation dans le gouvernorat. En conformité avec son mandat, la Mission a continué de travailler en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies pour soutenir les activités humanitaires à Hodeïda, le cas échéant. En plus de plaider auprès des parties en faveur des principes humanitaires et de l'ouverture de routes durables pour l'accès humanitaire, la MINUAAH a apporté son soutien aux accords sur la distribution d'aide humanitaire à certains endroits instables du gouvernorat. En février, la Mission a facilité la coopération des deux parties pour permettre à une organisation non-gouvernementale d'accéder à des villages reclus aux alentours de Durayhimi. En mars

2020, la MINUAAH a également permis l'échange de corps sur la ligne de front. La Mission continue d'assister le Programme alimentaire mondial, en coordination avec le Gouvernement yéménite, pour la reprise de ses opérations de meulage et de transport du blé aux Red Sea Mills. La relative stabilité de l'environnement a également facilité la continuation des activités portuaires à Hodeïda, permettant aux biens de première nécessité, parmi lesquels des provisions de nourriture et de carburant, de parvenir à la ville, au gouvernorat et à l'intérieur des terres.

Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda : opérations et restrictions

Afin d'assurer la sécurité de la population yéménite et du personnel onusien vis-à-vis de la COVID-19, et après consultation avec mon Envoyé spécial pour le Yémen et le quartier général des Nations Unies, il a été décidé, le 15 avril 2020, de réduire temporairement l'empreinte de la Mission à Hodeïda.

Ainsi, le personnel civil non-essentiel et quelques observateurs ont été temporairement repositionnés en dehors du Yémen, jusqu'à ce que la crise liée à la COVID-19 soit passée. Une équipe de 12 personnes, dont le Chef de Mission et Président du Comité, est restée à Hodeïda avec le personnel national et continue de travailler sur place.

A Hodeïda, le 7 mai 2020, la MINUAAH a déménagé son quartier général dans un camp sur la terre ferme, et par conséquent, s'est déchargée du navire qui lui avait servi de lieu de travail et d'habitation temporaire.

Au cours de la période considérée, les autorités de fait ont continué d'exercer des restrictions sur les activités, les mouvements et la présence de la MINUAAH. En dépit de la correspondance officielle et des engagements de la direction de la Mission avec les autorités de fait à Sanaa et les autorités locales à Hodeïda pour résoudre le problème des contraintes opérationnelles et des restrictions, la liberté de mouvement de la MINUAAH continue d'être entravée. La suspension des patrouilles dans la ville par les autorités locales depuis le mois d'octobre 2019 constitue une source d'inquiétude particulière parce qu'elle a un impact direct sur l'exécution des activités mandatées par le Conseil de sécurité.

Observations

Alors que le pays continue d'être aux prises avec un conflit actif et l'impact de la COVID-19, il demeure impératif de ramener le Gouvernement yéménite au sein du Comité de coordination du redéploiement, afin d'éviter le déraillement de la mise en œuvre de l'Accord de Hodeïda. Une interruption prolongée de la communication entre les parties risquerait de réduire encore plus l'espace de dialogue et de coopération essentiel au maintien du cessez-le-feu. Par conséquent, l'une des priorités clés de la MINUAAH est de travailler avec le Gouvernement yéménite afin de traiter de ses préoccupations, restaurer la confiance dans les mécanismes de coordination et de désescalade, et faciliter rapidement son retour au Comité.

La Mission concentrera ses efforts sur la restauration de la confiance avec et entre les parties afin d'avancer sur le désengagement progressif des forces de la ville, et de promouvoir un consensus entre le Gouvernement yéménite et le mouvement houthiste sur les modalités d'exécution du redéploiement. À cet égard, il est urgent que les parties donnent leur accord sur le concept opérationnel du redéploiement des forces, et que les observateurs onusiens soient déployés aux postes d'observation avec les officiers de liaison des deux parties.

En dépit des efforts soutenus de la MINUAAH pour initier le dialogue au sein du Comité de coordination du redéploiement sur les problématiques relatives aux forces de sécurité locales, les parties n'ont pas assumé la responsabilité de traiter ce sujet. Mon Envoyé spécial continuera de rechercher des clarifications à ce sujet auprès des chefs politiques des deux parties, mais il est nécessaire d'habiliter le Comité à engager un dialogue sérieux sur les aspects techniques des forces de sécurité locales. J'encourage donc vivement les deux parties à permettre ce dialogue et à l'initier afin de résoudre cette question de toute urgence.

Dans le contexte actuel, le format temporairement réduit mais réactif de la présence de la MINUAAH à Hodeïda est en adéquation avec les besoins opérationnels courants et prévus dans un futur immédiat, compte tenu de l'environnement sanitaire et sécuritaire changeant.

En revanche, la Mission aura besoin qu'un nombre approprié de personnel des composantes militaire, policière, anti-mine et civile revienne de façon immédiate dès que les conditions seront propices à une reprise des opérations, dont le déploiement des observateurs onusiens aux postes d'observation.

À cet égard, après amélioration de la situation de la COVID-19 sur le terrain, et une fois obtenu l'accord de principe des deux parties sur le concept opérationnel révisé pour les activités de terrain conjointes, le rétablissement séquentiel et proportionné de l'empreinte de la Mission sera nécessaire.

Malgré les obstacles actuels, durant la période concernée, les Nations Unies, à travers la MINUAAH et mon Envoyé spécial, continueront leurs efforts pour parvenir à une solution politique au conflit au Yémen.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**